Monsieur l’Administrateur Général du CEA,

Compte tenu de l’évolution de la pandémie de Covid dans notre pays, le Président a annoncé la fermeture des établissements scolaires et des crèches, pour toutes les zones, dès mardi prochain pour 3 semaines (la première étant consacrée à de l’enseignement à distance et les deux suivantes aux vacances de printemps).

Dans les deux cas, de nombreux et nombreuses salarié.es seront contraint.es de rester à leur domicile pour garder leurs enfants.

Bien que vos consignes soient de télétravailler au maximum, force est de constater que beaucoup de salarié.es restent présent.es sur les sites. Les raisons sont diverses, entre activités non télétravaillables, présentéisme pour le bien être mental lié à un besoin de relations sociales légitime mais aussi, et c'est cela qui nous interroge, un refus parfois d’organiser le travail pour qu’une partie de celui-ci devienne télétravaillable, notamment pour les salarié.es de l’annexe 2 et les salariés postés.

L’expérience de la dernière fermeture des établissements scolaires nous a montré que l'association "télétravail et garde d’enfant.s" n’est pas toujours compatible et ce, en fonction de l'âge des enfants, de la composition du foyer, de la taille et de l’environnement du domicile mais aussi parfois du type de management peu bienveillant qui n'adapte pas les objectifs au regard des conditions de travail.

Nous entendons de certaines hiérarchies que les salarié.es devront poser des congés pour garder leurs enfants, ce qui serait discriminatoire vis à vis des autres salarié.es et probablement impossible pour un grand nombre d'entre eux. Nous précisons également que les jours de congés pour enfants malades ne peuvent être imposés car ce type de congé doit vraiment être réservé à la maladie.

La Coordination CGT vous demande donc de mettre en place des autorisations d’absences sans perte de salaire afin de permettre aux salarié.es de garder leurs enfants quand ils ou elles n’ont pas d’autres solutions.

Aussi, dans un principe de précaution, quand cela s’avère nécessaire, nous vous demandons également de ne pas exiger le maintien en fonctionnement coûte que coûte des installations. La santé mentale et physique des salarié.es du CEA doit rester notre priorité face à la pression économique.

Enfin, nous vous remercions d’informer rapidement les salariés sous votre responsabilité, de donner une ligne claire aux directions fonctionnelles et opérationnelles pour que les salarié.es sachent sous quel statut ils et elles seront mardi prochain de manière à dissiper les tensions que nous observons actuellement chez les salarié.es, tensions grandissantes dues à cette incertitude.

Certains de votre compréhension et dans l’attente de votre retour, veuillez recevoir, Monsieur l’Administrateur Général, nos salutations syndicales.

Pour la Coordination CGT CEA,

Christophe RATIN

Délégué Syndical Central

Copies : DRHRS

CAB AG

CGT bureau National

DSC CGT